

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 15 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 juillet 2015.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Michèle MOREL, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Pauline GROUSSET, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTES EXCUSÉES : Monique LENORMAND
Evelyne DEVIERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique RENAUD

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2015 est approuvé par 13 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON) et 3 « ABSTENTIONS » (Jacques LYS, Christelle JEANPERT, Claudette MÉNARD).

2015 / 27 – Modification du Tableau des effectifs : avancement de grade au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des agents peuvent bénéficier au titre de l'année 2015 d'avancements de grades. Pour pouvoir nommer ces agents, il précise qu'il est nécessaire de créer les nouveaux grades par voie de délibération. Il s'agit d'un grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe et Brigadier – Chef Principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs par création :
 - d'un grade de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale au 01/09/2015,
 - d'un grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe au 01/11/2015,
 - d'un grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 1^{ère} classe au 01/11/2015.
- En supprimant le poste de brigadier de police municipale, d'adjoint technique 2^{ème} classe et d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

- dit que le tableau des effectifs sera le suivant au 1^{er} novembre 2015 :
 - 1 agent de maîtrise principal
 - 1 agent de maîtrise
 - 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
 - 5 adjoints techniques 1^{ère} classe
 - 3 adjoints techniques 2^{ème} classe
 - 2 adjoints techniques contractuels
 - 1 attaché principal
 - 2 rédacteurs principaux 1^{ère} classe
 - 2 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe
 - 1 adjoint administratif 1^{ère} classe
 - 3 adjoints administratifs 2^{ème} classe (dont 1 adjoint à 17.50/35^{ème})
 - 1 adjoint du patrimoine 1^{ère} classe (17.50/35^{ème})
 - 1 ATSEM principal 1^{ère} classe (17.50/35^{ème})
 - 2 adjoints d'animation 1^{ère} classe
 - 2 brigadiers chefs principaux

2015 / 28 – Mise en place par la commune d'un dispositif pour la lutte contre le frelon asiatique.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la destruction des nids de frelons asiatiques pour 2015. Les frais resteront en totalité à la charge de la commune.

Pour information, le coût des interventions sur la commune pour l'année 2014 s'est élevé à la somme de 887 €.

Les règles d'intervention sont fixées comme suit :

- la déclaration de présence d'un nid de frelons asiatiques doit obligatoirement être faite en Mairie,
- la Police Municipale effectue un constat précisant si le nid est situé à proximité de ruchers, d'habitations ou de lieux fréquentés et s'il est nécessaire de procéder à sa destruction,
- la commune commande auprès d'une entreprise spécialisée la destruction et règle la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un dispositif de lutte contre le frelon asiatique et d'approuver les règles d'intervention définies ci-dessus, décide la prise en charge des frais et autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

2015 / 29 – Heures d'ouverture de la Mairie au public.

Afin de fournir un meilleur service aux administrés et d'améliorer l'organisation du travail des agents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les modifications d'horaires d'ouverture sont soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime. Ce dernier a bien fait l'objet d'une consultation.

À compter du 1^{er} août 2015, la Mairie sera ouverte au public les :

- lundi, mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- mardi de 9 h 00 à 17 h 00
- vendredi de 9 h 00 à 15 h 00

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON), approuve les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie comme définis ci-dessus et décide de mettre en œuvre cette modification au 1^{er} août 2015.

2015 / 30 – Attribution d'une subvention à l'association « MICAS » (Mouvement des Itinérances du Collectif des Artistes Solidaires).

L'association « MICAS » (Mouvement des Itinérances du Collectif des Artistes Solidaires) a déposé une demande de subvention.

Monsieur le Maire propose de verser, comme en 2014, une subvention d'un montant de 200 € au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, par 11 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (Monique RENAUD, Christelle JEANPERT, Claude ALBANESE, Bernard MARIE-TRIDEAU, Sophie JACQUES) et 5 « ABSTENTIONS » (Michèle MOREL, Jacky DUPRÉ, Michel-Claude RENAULT, Raymond COUplet, Sylvie MAYEUR), décide d'attribuer à l'Association « MICAS » une subvention de 200 € au titre de l'année 2015.

2015 / 31 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Twirling Club ».

Par courriers du 21 avril 2015 et du 25 mai 2015, la présidente du « Twirling Club » sollicite l'obtention d'une aide pour financer une partie des frais de déplacement des compétiteurs qui doivent participer à la ½ finale et à la finale du championnat de France.

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 007,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 007,00 € pour financer une partie des frais de déplacement des compétiteurs qui doivent participer à la ½ finale et à la finale du championnat de France et dit que la subvention sera versée sur présentation de factures acquittées et libellées au nom du club représentant un montant minimum de 1 007,00 €.

2015 / 32 – Salle Multisports : prestation supplémentaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014 – 78 en date du 20/11/2014 fixant les tarifs municipaux applicables au 01/01/2015,

Considérant la nécessité de compléter ces tarifs,

Monsieur l'Adjoint au Maire propose en cas de perte de la carte d'entrée, que son renouvellement soit payant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le renouvellement de la carte d'entrée à la salle multisports en cas de perte de cette carte au tarif de 15,00 €.

2015 / 33 – Attribution d'une subvention à l'association « La compagnie du Fil de l'Ancre ».

L'association « La Compagnie du Fil de l'Ancre » qui a pour objectif « *la promotion et la vulgarisation du théâtre, et de certains spectacles vivants en zone rurale, semi-rurale ou urbaine défavorisée* », a déposé une demande de subvention de 300 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 300 € au titre de l'année 2015.

Le débat qui s'ensuit entre les conseillers municipaux conduit Monsieur le Maire à proposer au Conseil Municipal de voter, au choix, pour le versement d'une subvention de 150 € ou de 200 €.

Le Conseil Municipal, par 11 voix « POUR » l'attribution de 200 €, 6 voix « POUR » l'attribution de 150 € et 4 « ABSTENTIONS » (Monique RENAUD, Michel-Claude RENAULT, Sophie JACQUES, Sylvie MAYEUR) décide d'attribuer à l'association « La Compagnie du Fil de l'Ancre » une subvention de 200,00 € au titre de l'année 2015.